

**NOVA SCOTIA**  
**ELECTORAL BOUNDARIES**  
**COMMISSION**

**SATURDAY, SEPTEMBER 8, 2018**

**Centre communautaire de Par-en-Bas**  
**Tusket, Nova Scotia**

## **PROVINCIAL ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION**

Dr. Colin Dodds, Chair  
Ms. Carlotta Weymouth  
Mr. Michael Kelloway  
Mr. Paul Gaudet  
Mr. Michael Baker  
Mr. Glenn Graham  
Mr. Peter Marshall Butler  
Mr. Leonard LeFort  
Ms. Angela Simmonds

### **WITNESSES**

Mme. Suzanne Saulnier M.  
Norbert LeBlanc  
Mme. Marie-Claude Rioux  
M. Danny Muise  
M. Alain Muise  
Hon. Christopher d'Entremont  
M. Brent Surette  
M. Réal Boudreau  
M. Clyde Devillier  
Père Maurice LeBlanc  
Mme. Janelle d'Entremont

**TUSKET, SATURDAY, SEPTEMBER 8, 2018**

**NOVA SCOTIA ELECTORAL BOUNDARIES COMMISSION**

**10:00 A.M.**

**CHAIRMAN**  
Dr. Colin Dodds

**MR. CHAIRMAN:** Good morning, and thank you for coming. My name is Colin Dodds and I live in Halifax. I'm the Chairman of the Nova Scotia Electoral Boundaries Commission, so I will chair this morning's public consultation.

Firstly, let me acknowledge that we're on the unceded lands of the many First Nations of Nova Scotia. This morning, I'm very pleased that we have eight of the nine Commission members with us. As I think you know, this evening we'll be in Clare. I'll now ask each of the commissioners to introduce themselves.

[The Commission members introduced themselves.]

**MR. CHAIRMAN:** The commissioner we're missing is Angela Simmonds, she could not be with us. She's from Cherry Brook in HRM.

Just a few housekeeping items. You can see the exits, and for the washrooms you'd have to leave the auditorium. We have two microphones that are available here for the presentations. I do have a list of people who wish to speak, but we have plenty of time. At the moment, I have five, but if other people wish to speak, we can add those as we go along.

I do want to say that everything that's said on the microphones, both from the podium and the two individual microphones, will be recorded, transcribed, and then become part of the public record.

Let me provide a little context for this morning's meeting. An independent electoral boundaries commission is established every ten years and is established by an all-Party select committee of the House of Assembly. But in this case, this Commission is six years since the last report. I think you know that, in 2012, the commission produced an interim report which the Attorney General at that time did not accept. That report had continued the protection of the electoral districts of Clare, Argyle, Richmond, and Preston. He instructed the commission to go back and produce another report, which we did, with a revised interim and then a final report in September 2012.

You're well aware of the court challenge, which found in January 2017 that the final report of that commission violated Section 3 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. Subsequent to this finding, a Commission on Effective Electoral Representation of Acadian and African Nova Scotians was established, and it reported in January of this year.

The terms of reference given to us by the select committee are quite broad, but they stress the right to effective representation and elector parity. A copy is here on each side of me for you to examine if you so wish.

We also have the maps, which we're going to show, of Nova Scotia as a whole in terms of the proposals that we have before you this morning. In addition, we have a sectoral map for the ED of Argyle.

The interim report—and I was part of that commission; I was the vice-chair of that commission and I chaired the commission in 2002—the interim report was recommending 52 seats. The final report had 51 seats. The proposal that we have before you this morning is recommending 55 seats.

The data we're using is June 29<sup>th</sup> of this year, supplied by Elections Nova Scotia, and that has a total of 743,500 electors, which when divided by 55 gives an average of 13,518.

What we'd like your input on this morning is the following: the first is we're proposing to restore the electoral districts of Argyle, Clare, Richmond, and Preston. (Applause) Thank you. At the same time, we're also looking at Chéticamp—you know where it is, right up there in Inverness County—and there are various proposals for that. One is to keep it as it is; the second is to merge it with Richmond; the third is to look at having an extraordinary electoral district for Chéticamp. If that were adopted and everything else was in place, that would then make 56 seats.

One thing the select committee did when it reported and recommended the names for commissioners, it asked the Commission this time around to produce a draft. In the past, the twice that I've been involved in the commission, we went out with a blank slate and asked for input. This time, and I think it's very helpful, the select committee asked us to produce a draft. We started work on that, and as a commission came together on August 23<sup>rd</sup>. That's the draft that you have that we'll be discussing this morning.

By restoring those four electoral districts, there are knock-on effects, of course, with the adjacent ridings. Last night, we were in Shelburne. As I mentioned, tonight we'll be in Clare. Next week, we'll be in HRM, then on to Cape Breton. There's a gap, and then we'll be back in Cape Breton the week after—so, as I mentioned, the restoration of those four previously protected ridings.

The list of electoral districts that we have is before you. It's in alphabetical order, so it's a little confusing if you're looking for adjacent electoral districts. But the data we have for Argyle would be a little over 6,000 electors. I think it's 6,272, which then puts Argyle at 46 per cent of the Nova Scotia average. Adjacent, of course, is Yarmouth, and you can see that yourself.

In addition, the Commission is proposing two new seats in HRM—namely, in Cole Harbour and in Bedford. So, on Thursday night we were in Bedford, and next week we'll be in Cole Harbour.

An additional proposal that we'd like you to look at, and it's not contained in any of the seats, is the concept of members at large to represent the Acadian population—which, as you know better than me, is dispersed across the province—and, likewise, the African Nova Scotian population.

So, ladies and gentlemen, with that, I now want to turn the floor over to you. As I say, I have a list of speakers. If you come to one of the microphones, I would like you to state your name so that we have that on record. As I say, anybody else who wants to indicate they want to speak beyond the five that I have, please just indicate when the time is there. If you are going to present and you have a written brief, we would appreciate you giving that brief to us because, although it's on the record, it takes a little time for that to be translated—well, first of all, recorded and then translated—whereas, if it's there, we have it and we can look at it when we meet again.

[10:15 a.m.]

The first speaker is Suzanne Saulnier. Ms. Saulnier, if you could come forward.

M<sup>ME</sup> SUZANNE SAULNIER: Bon matin. Mon nom, c'est Suzanne Saulnier, et je suis la directrice générale du Centre provincial de ressources préscolaires, le CPRPS, qui est situé dans la Municipalité de Clare. Le Centre provincial de ressources préscolaires œuvre depuis 26 ans auprès du secteur de la petite enfance des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse. Le CPRPS valorise l'épanouissement personnel, culturel et linguistique de nos enfants. La mission du CPRPS est d'offrir des ressources en développement de la petite enfance qui sont axées sur les besoins des communautés acadiennes et francophones. Il appuie le développement et facilite la concertation entre les professionnels, les organisations et tous les partenaires qui visent l'épanouissement personnel, culturel et linguistique de la petite enfance en Nouvelle-Écosse.

Aujourd'hui, le CPRPS demande encore une fois aux membres de la Commission de révision des frontières électorales en Nouvelle-Écosse de bien écouter les personnes qui se présentent devant eux. C'est grâce à nos députés acadiens que plusieurs organismes comme le CPRPS ont l'occasion de faire avancer des projets et de se faire entendre concernant les divers besoins de notre communauté.

Nos enfants sont l'avenir de nos communautés acadiennes. On vous demande simplement de participer positivement à cet avenir en s'assurant que leurs voix soient entendues et comprises par un des nôtres.

Tel qui sera présenté par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, le Centre provincial de ressources préscolaires estime que la présente commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés au peuple acadien en faisant siennes les recommandations faites par la FANE. Le CPRPS appuie pleinement la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse dans sa présentation de mémoires à la Commission de révision des frontières électorales et désire transmettre à ses membres un message clair et précis. Les Acadiens et les Acadiennes des régions de Clare, d'Argyle, de Richmond, et de Chéticamp veulent des circonscriptions électorales protégées en Nouvelle-Écosse.

Le Centre provincial de ressources préscolaires vous remercie de l'attention que vous porterez à notre demande.

MR. CHAIRMAN: Thank you, Suzanne.

The next speakers are Marie-Claude Rioux and Norbert LeBlanc.

M. NORBERT LEBLANC: Monsieur le Président de la Commission de révision des frontières électorales, Mesdames et Messieurs les Commissaires, bonjour. Je m'appelle Norbert LeBlanc. Je suis le président par intérim de la Fédération acadienne de la Nouvelle-

Écosse. Je suis accompagné ce matin par madame Marie-Claude Rioux, la directrice générale.

Incorporée le 14 octobre 1968, la FANE, ci-après la Fédération acadienne, a été créée dans le but de promouvoir l'épanouissement et le développement global de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. La FANE accomplit sa mission d'abord en agissant comme porte-parole principale de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse; en facilitant la concertation et le partenariat de l'ensemble des organismes œuvrant au sein de la communauté acadienne et francophone de notre province, tout en respectant le mandat de chacun de ses organismes; en offrant ses services et des programmes répondant aux besoins de ses membres; et en appuyant ses membres dans le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Depuis ses débuts en 1968, la FANE a contribué à la naissance et à l'avancement de plusieurs dossiers pour la communauté acadienne, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'économie, de la politique, de la justice, de la santé, de la culture, de la jeunesse, des femmes, des aînés, de l'alphabétisation et de l'immigration. Par sa présence dans le cadre de cette consultation, la Fédération acadienne représente aujourd'hui l'ensemble de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse ainsi que ses 28 groupes, organismes régionaux, sectoriels et institutionnels, notamment la notamment la région d'Argyle.

La Fédération acadienne estime que la présente Commission de délimitation des circonscriptions électorales doit tenir compte de la vitalité des régions acadiennes et du caractère distinct et actif de ces régions avant de procéder au découpage de la carte électorale. En effet, selon les chercheurs Réal Allard et Rodrigue Landry, la vitalité d'une communauté ethnolinguistique ou le degré auquel une communauté minoritaire a tendance à se comporter comme une entité collective, distincte et active influence sa probabilité de survivre.

Sur ce plan, la FANE note qu'en termes d'identité collective, distincte et active est en dépit d'une marginalisation systémique exercée par les gouvernements successifs. Ce sont les régions de Chéticamp, de Richmond, de Clare et d'Argyle qui sont les plus importantes. La Fédération acadienne estime que le dynamisme économique, culturel et linguistique de ces communautés est essentiel à l'identité et à l'épanouissement de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse, et qu'il est primordial de reconnaître et d'appuyer ces régions traditionnelles acadiennes en leur permettant d'élire leurs représentants à l'Assemblée législative.

Afin de mieux comprendre ce qui motive la position de notre organisme dans le cadre de cet exercice de révision des frontières électorales, nous vous remettons ce matin une copie du mémoire de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, qui présente une

mise en contexte historique de l'Acadie de la Nouvelle-Écosse. Par ailleurs, puisque nous sommes à Tusket dans la région d'Argyle, nous présenterons les éléments particuliers à cette région qui, selon nous, justifient le retour d'une circonscription électorale acadienne protégée.

Je donne maintenant la parole à notre directrice générale de la Fédération, madame Marie-Claire Rioux. Madame Rioux.

M<sup>ME</sup> MARIE-CLAUDE RIOUX: Bonjour. C'est en Nouvelle-Écosse que l'histoire du Canada puise ses racines. En effet, c'est en 1604 que les explorateurs français choisissent l'île Sainte-Croix afin de servir de base d'exploration. Après un premier hiver s'avérant extrêmement difficile, ces premiers colons français fonderont Port-Royal, premier établissement permanent en Amérique du Nord. La colonie se développera petit à petit, principalement le long de la Baie Française donnant naissance à un peuple fier, résilient, et courageux : le peuple acadien.

Avant la déportation, la région d'Argyle se nommait Cap-Sable, et dès 1620, elle était occupée par des Acadiens le long de la côte sur un territoire qui s'étend entre Cap Fourchu, près de Yarmouth, et Port-Rasoir, qui est maintenant Shelburne. Le premier véritable établissement permanent à Cap-Sable date de 1653, alors que Pubnico est fondé par le Baron Philippe Mius d'Entremont.

En 1713, le traité d'Utrecht cède définitivement l'Acadie à l'Angleterre. Les gouverneurs se succèdent en Nouvelle-Écosse, adoptent des méthodes de coercition concertées et sans relâche à l'endroit des Acadiens. En dépit de ces mesures, la colonie se développe. Entre 1710 et 1755, la population acadienne double tous les 15 ans, et on estime entre 15 000 et 18 000 le nombre d'Acadiens qui peuplent le territoire de ce qui deviendra plus tard la Nouvelle-Écosse. Cette croissance sera stoppée de façon brutale en 1755.

Nous vous référons à notre mémoire qui est le gros document dans le gros cartable et pas celui de la présentation d'aujourd'hui. Donc, nous vous référons à ce mémoire pour davantage de détails relatifs à la déportation des Acadiens, une période qui s'étend de 1755 à 1763. Il suffit pour l'instant de savoir que lorsque les Acadiens obtiennent la permission de revenir sur le territoire de l'ancienne Acadie, une législation répressive et des conditions imposées auront pour but de décourager les Acadiens de rester dans la province. Des terres peu cultivables sont octroyées éloignées les unes des autres. C'est pour ça qu'on a des régions aussi éloignées que Clare, Argyle, Chéticamp et Richmond aujourd'hui même. Les Acadiens ne peuvent s'établir qu'en groupes de 10 personnes ou moins. Ils ne peuvent pas être propriétaires de terrains. Leurs biens sont confisqués. Ils doivent signer un serment d'allégeance reniant leur religion catholique. Le clergé catholique est expulsé. Enfin, tous les types de propriétés des Acadiens qui auraient pu exister sont annulés.



Le retour des Acadiens s'effectue donc très lentement et de façon inégale dans chacune de ces régions. Des régions occupées avant 1755, seules les terres dans les régions de l'Isle Madame et de Pubnico sont octroyées aux Acadiens. Dans tous les cas, il s'agit de terres jugées impropres à l'agriculture. Mises à part les conditions imposées au retour des Acadiens, notamment leur dispersion aux quatre coins de la province, diverses lois et politiques viendront empêcher le peuple acadien de se développer au même rythme que la communauté anglophone et contribueront ainsi à la faible influence politique des Acadiens.

Après la déportation, neuf familles acadiennes quittent Boston pour revenir s'établir à Pubnico. En 1767, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse octroie 1 012 hectares aux Acadiens dans la région. Les communautés côtières de Saint-Anne-du-Ruisseau, de Wedgeport et de Tusket se développent par la suite. La terre étant peu fertile, l'économie de la région d'Argyle dépend surtout de l'industrie de la pêche de façon directe et indirecte. Par ailleurs, la géographie de la région ne permet pas aux Acadiens de se développer en une succession de villages acadiens comme dans certaines autres régions acadiennes pour créer une région à majorité francophone. Lors du dernier recensement effectué en 2016, 3 430 répondants ont indiqué avoir le français comme langue maternelle, et 155 répondants ont indiqué parler les deux langues officielles pour un total de 3 585. Il s'agit de la deuxième région acadienne en importance après la région de Clare.

La Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont, depuis 1992, effectué de nombreuses présentations relatives à la représentation de députés acadiens à l'Assemblée législative qu'il s'agisse de présentations devant le comité législatif provincial, devant la Commission de révision des frontières électorales, devant la Commission sur la représentation effective, ou encore devant le comité de modification des lois. Chaque fois, la Fédération acadienne, ses organismes membres et les citoyens acadiens ont fait valoir l'importance d'une représentation effective dans les régions à majorité ou à forte population acadienne, notamment pour ce qui est la région d'Argyle. Chaque fois, les intervenants ont souligné la particularité historique, géographique, politique, économique et sociale de cette région acadienne pour justifier la désignation de circonscriptions plus petites afin de favoriser l'élection d'une députation acadienne. Or en dépit de nombreuses présentations devant les commissions et comités chargés d'effectuer cette question depuis 1992, le dernier exercice de révision des frontières électorales de 2012 s'est soldé par l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées. La Fédération acadienne juge que cette décision, fondée par l'intervention du ministre de la Justice et jugée inconstitutionnelle par la Cour d'appel, a considérablement miné la confiance de la communauté acadienne à l'endroit du gouvernement provincial, en particulier pour ce qui est du support institutionnel gouvernemental offert dans leurs communautés.

[10:30 a.m.]

Il s'en est suivi un désintérêt marqué de la population acadienne pour l'exercice du droit de vote alors que jusqu'à tout récemment, la communauté acadienne se comportait à cet égard de façon modèle. À titre d'exemple, notons que le pourcentage du vote en Argyle, qui était de 68 % en 2009, n'était plus que 53 % en 2017, soit d'un point en dessous de la norme provinciale. En 2017, en réponse à la décision de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse relative au renvoi sur l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse crée une commission chargée de recommander des moyens de favoriser la représentation effective des Acadiens et des Afro-Néo-Écossais.

La Commission sur la représentation effective dépose dans son rapport le 11 janvier 2018, dans lequel elle présente 29 recommandations, notamment l'enchâssement des grands principes de délimitation dans la loi sur l'Assemblée législative, incluant la possibilité de dépasser l'écart maximal normal dans des circonstances extraordinaires. La Fédération estime que la région d'Argyle justifie un dépassement de l'écart maximal normal en raison de sa vitalité et de son caractère distinctif et actif. Par ailleurs, la Commission sur la représentation effective fait état d'une marginalisation systémique des communautés acadiennes et souligne par le fait même la nécessité d'un traitement différentiel pour arriver à des résultats égaux.

La Fédération acadienne partage entièrement cette analyse, et elle juge que cette marginalisation systémique l'a empêchée de se développer jusqu'à servir de justification pour nier une représentation effective à l'Assemblée législative, notamment l'interdiction du droit de vote avant 1789; l'interdiction de se présenter en politique à moins de renoncer à la foi catholique jusqu'en 1827; une politique qui interdit l'éducation en français en Nouvelle-Écosse en 1864 et qui demeure en vigueur pendant plus de 40 ans; le défaut de mettre sur pied des écoles homogènes et une programmation homogène dès 1982, contrevenant ici à la *Loi constitutionnelle* et l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, et contribuant par le fait même à une assimilation vers l'anglais de la communauté acadienne; le défaut de respecter l'indépendance de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales, jugé inconstitutionnel par la Cour d'appel, provoquant ainsi l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes protégées. Or en dépit de tous ces efforts concertés pour enrayer son existence, le peuple acadien a survécu, et il a fait la preuve qu'il est en mesure et qu'il a le désir de contribuer au développement de la province de la Nouvelle-Écosse, comme en fait foi le travail accompli non seulement par les députés et ministres acadiens depuis 1836, mais également par les nombreux membres de la communauté qui ont servi et qui continuent de servir de modèle dans divers milieux aux niveaux régional, national et international. Alors, compte tenu des nombreuses décisions et des nombreuses actions qui ont entravé sciemment le développement de la communauté acadienne depuis plus de 250 ans, incluant la communauté acadienne de la

région d'Argyle, la Fédération acadienne estime que la présente Commission a le pouvoir de redresser les nombreux torts causés aux peuples acadiens en faisant siennes les recommandations suivantes : que la circonscription d'Argyle soit rétablie en respectant les frontières établies en 2002; que la circonscription d'Argyle ne soit pas rattachée à une autre circonscription non contiguë; qu'en raison du préjudice causé à la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse depuis 1755 et en reconnaissance du fait que le peuple acadien constitue un statut de peuple fondateur une communauté d'intérêt, c'est-à-dire en raison de ce contexte historique et social et de son statut de peuple fondateur de notre pays, que la circonscription acadienne d'Argyle soit dorénavant protégée. Nous vous remercions de votre attention.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much. I just want to add that this Commission is independent, and the recommendations that we will make on November 30<sup>th</sup> will be for an interim or preliminary report. Then the final report is due the April 1<sup>st</sup>, if we can meet those deadlines with the translation constraints. Then the House of Assembly can either reject or accept those recommendations. As you mentioned and I mentioned previously, when we presented the interim report, that was rejected at that stage.

Mr. Gaudet.

M. PAUL GAUDET: C'est une question posée à la Fédération acadienne.

Premièrement, j'aimerais saluer le Père Maurice, ancien collègue à l'Université Sainte-Anne. Je suis très heureux de le voir dans son territoire ici.

PÈRE MAURICE LEBLANC: Salutations sincères.

M. PAUL GAUDET: La question je voudrais poser c'est : Hier soir à Shelburne, il y'a un Acadien qui a soulevé une question, et toute la soirée j'ai ruminé là-dessus à savoir comment adresser la question, et je pense que la Fédération pourrait peut-être réagir à ça.

Voici ce qu'il a dit : Who do I turn to for representation of my cultural and historical links? Il continue en français. « Essayons-nous de trouver le mécanisme pour représenter les francophones ou les Acadiens? » La question qu'il pose à la Commission, je la pose à la Fédération acadienne.

M<sup>ME</sup> MARIE-CLAUDE RIOUX: Est-ce que vous pourriez répéter votre question s'il vous plaît?

PÈRE MAURICE LEBLANC: Oui, sûrement. Il y a le petit préambule qui est en anglais : As a Francophone who was raised as an Acadian elsewhere who does not live in one of the designated Acadian communities, who do I turn to for representation of my cultural and historical links? Continuant en français, essayons-nous de trouver un mécanisme pour représenter les francophones ou les Acadiens?

M<sup>ME</sup> MARIE-CLAUDE RIOUX: C'est une excellente question. C'est très clair que si on pouvait avoir autant de députés acadiens que de régions acadiennes en Nouvelle-Écosse, on demanderait 10 députés acadiens. De façon très réaliste, je crois que la Fédération acadienne a plutôt choisi de mettre l'accent sur les quatre régions que nous jugeons comme étant traditionnellement acadiennes, les quatre régions où le nombre de francophones est suffisamment important pour valoir, à notre avis, un député acadien à l'Assemblée législative.

En réponse à cette personne de la région de Shelburne, je lui dirais qu'il peut toujours s'adresser au député qui est acadien qui est le plus proche de sa région et en le courant, ça sera actuellement Chris d'Entremont, le député d'Argyle.

Ça vient répondre à une des questions de votre Commission : nous ne pensons pas que le choix de membre ou de député « at large » soit une solution pour la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse. D'abord parce que ça serait extrêmement difficile de trouver des Acadiens qui répondent aux besoins particuliers de chacune des grandes régions acadiennes, et tout simplement parce qu'en plus au Canada, ça n'existe pas, des nominations « at large » comme ça.

Les Autochtones, le peuple mi'kmaw, dans la loi sur l'Assemblée législative, ont la possibilité d'élire un membre « at large », un député donc pour représenter l'ensemble du peuple mi'kmaw en Nouvelle-Écosse. Ils ne l'ont jamais fait, et la raison est très simple. Cette raison, c'est que c'est absolument extrêmement difficile de choisir la personne qui va couvrir un territoire dans son ensemble pour représenter l'ensemble du peuple mi'kmaw et des différentes réserves mi'kmaw. On sait très bien que le peuple mi'kmaw, que chacune des réserves, chacune des régions mi'kmaw sont extrêmement différentes les unes des autres, un peu comme les régions acadiennes d'ailleurs. Et donc, c'est extrêmement difficile de trouver une ou deux ou trois ou quatre personnes qui vont représenter l'ensemble du peuple mi'kmaw, et on fait valoir que c'est la même chose pour le peuple acadien sur l'ensemble du territoire.

Au bout du compte, un citoyen veut être capable d'aller voir le bureau de son député pour dire, j'ai besoin que cette rue-là soit asphaltée, par exemple. Il a besoin que ce député-là comprenne le besoin de la population, comprenne les aspirations de la population, et soit son porte-parole à l'Assemblée législative. Donc, malheureusement pour cette personne de

la région de Shelburne qui n'aura pas son député acadien, c'est une réalité, mais ce qu'on dit c'est que quand même le député acadien n'est pas trop loin dans la région d'Argyle-Barrington. Alors, voilà, c'est la réponse. Ce n'est certainement pas la réponse que cette personne de Queens-Shelburne voudrait entendre, mais d'un autre côté, pour la Fédération acadienne, je crois que nous, ce qu'on demande, ce sont des demandes que nous jugeons qui sont réalistes et qui sont toutes raisonnables, et on s'en tiendra à ça.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Paul, do you have a follow up?

M. PAUL GAUDET: Il y aura une autre dimension peut-être pour mentionner le député acadien le plus proche, mais si on va sur des principes démocratiques, il y a quand même un député élu dans la circonscription où réside l'Acadien en question. Je verrais peut-être d'un bon œil que l'Acadien dans cette circonscription approche son propre député, même si c'est point le député acadien ou francophone, et qu'il fasse valoir ses intérêts pour que le député en question rapporte à son caucus et au conseil des ministres les intérêts peut-être de nature acadienne sur le plan provincial. Ça sera peut-être une recommandation que la Commission pourrait faire de partout à tous les députés à travers la province, d'être sensible à ces dimensions acadiennes pour répondre aux besoins des Acadiens partout à travers la province.

C'est bien sûr qu'on aimerait avoir une circonscription acadienne, deux, trois, quatre ou cinq, parce qu'on a des Acadiens et des Acadiennes, mais on n'a pas d'Acadie. Donc, le plus proche de l'Acadie d'un pays, c'est une circonscription acadienne, bien sûr. C'était un territoire donné géographique. C'est là où on peut s'identifier. Nous nous sentons à l'aise. Nous sommes confiants. Nous connaissons le mouvement quotidien. Pour moi, c'est presque sacré de préserver ça, et puis tous les autres qui sont dispersés partout à travers la province devraient pouvoir s'identifier à ces circonscriptions acadiennes-là, mais à travers leur députation normale provinciale.

Est-ce que c'est une idée qui se tient?

M<sup>ME</sup> MARIE-CLAUDE RIOUX: Si on pousse votre raisonnement à l'autre extrême, ça voudrait dire qu'on n'a absolument pas besoin d'aucun député acadien, puisque n'importe quel citoyen acadien pourrait aller voir son député dans sa région....

M. PAUL GAUDET: Sans obliger d'intervenir immédiatement, loin de moi cette pensée.

M<sup>ME</sup> MARIE-CLAUDE RIOUX: J'espère bien.

M. PAUL GAUDET: C'est que vraiment le raisonnement, c'est simplement une solution pour aborder une difficulté qu'on reconnaît tous, un Acadien qui ne réside pas dans une circonscription acadienne, c'est quand même un contribuable. C'est un citoyen de la Nouvelle-Écosse, et c'est un Acadien en bonne et due forme. Donc, c'est une représentation plutôt indirecte que pour quelqu'un qui réside à l'intérieur d'une circonscription purement acadienne.

M<sup>ME</sup> MARIE-CLAUDE RIOUX: Vous avez tout à fait raison, et ça serait dans un monde idéal. Mais quand on tient compte de la marginalisation systémique de la communauté acadienne pendant des années, on peut se permettre de croire qu'il y a certains députés qui ne sont pas d'origine acadienne, qui ne sont pas vraiment sensibles aux besoins de la communauté acadienne et qui ne désirent pas l'être non plus.

[10:45 a.m.]

Alors, ma solution était de se tourner vers le député acadien le plus près. Cependant, c'est très clair également qu'il y a des députés qui ne sont pas d'origine acadienne, qui sont des anglophones, qui sont extrêmement sympathiques et qui comprennent très bien la acadienne, mais ce n'est pas leur mandat de représenter les Acadiens. Ça ne sera jamais leur mandat de représenter les besoins des Acadiens. Cependant, dans un monde idéal, encore une fois comme vous le disiez, une personne pourrait très bien se tourner vers son député de l'Assemblée législative, mais ce n'est quand même pas une réalité pour moi qui peut s'étendre à l'ensemble de la province.

MR. CHAIRMAN: As you know, Mr. Gaudet wrote a dissent in the final report, and I think you've seen that. I think that had a great effect not just in terms of the government of that day, but also the great effect of leading the discussion, which then led to the court challenge and subsequently the Keefe report.

The fourth speakers that have requested to speak are Danny Muise and Alain Muise. Again, if you would state your name at the beginning. We look forward to your presentation.

M. DANNY MUISE: Bonjour, et merci à vous tous pour nous offrir l'occasion de partager nos pensées envers la représentation effective des Acadiens de la Nouvelle-Écosse et, en particulier, les Acadiens du comté de Yarmouth et de la Municipalité d'Argyle. Au nom du préfet et des conseillers de la Municipalité d'Argyle, je vous souhaite la bienvenue. Mon nom est Danny Muise. Je suis le sous-préfet de la municipalité, et je suis joint par Alain Muise, notre directeur général.

Nous avons eu l'occasion d'examiner la carte révisée qui démontre la région acadienne et afro-néo-écossaise. La position de la Municipalité d'Argyle est bien documentée. La position de la Municipalité d'Argyle n'a pas changé depuis 2012, en réalité, depuis jamais. C'est-à-dire que la représentation effective des Acadiens de la région d'Argyle et des autres régions acadiennes de la province ne se fait pas autre que dedans les frontières traditionnelles de la région. Cependant, en examinant la carte révisée, nous sommes satisfaits que la Commission nous ait écoutés, et nous vous félicitons et vous remercions, non seulement que vous avez remis nos frontières comme il faut, mais aussi que vous avez songé à l'inclusion des autres proches acadiennes comme Chéticamp. Nous sommes entièrement en faveur de remettre le siège d'Argyle, Clare, Preston et Richmond. Nous sommes fiers que Chéticamp soit considérée dans les autres options, mais nous préférons que les résidents de Chéticamp et Richmond songent à leurs propres options pour les représentations effectives.

Dans un âge de dépopulation des communautés rurales, les Acadiens continuent à maintenir leur communauté. Ils ont plusieurs défis pas différents que les autres communautés rurales en Nouvelle-Écosse. Au-delà des défis de dépopulation, accès aux services de santé, accès aux fonds nécessaires afin de remplacer les infrastructures importantes, immigration, et cetera, les communautés francophones sont engagées à maintenir leur langue et culture. Par exemple, toute la province de la Nouvelle-Écosse a le défi de recruter et maintenir les docteurs, en particulier, en communautés rurales. Les francophones se sont commis non seulement à trouver des docteurs, mais des docteurs bilingues. Alors, nous sommes reconnaissants que la représentation effective est revenue. Nous comprenons aussi que c'est un bon départ dans nos buts de profiter nos communautés francophones et acadiennes dans la province.

Merci d'avoir ramené nos voix dans la salle de l'Assemblée. Merci.

Maintenant, je vais passer la parole à Alain.

M. ALAIN MUISE: Bonjour, good morning. Je voulais tout simplement dire qu'on a eu l'occasion de regarder la carte, et nous sommes vraiment fier de voir le rétablissement de nos frontières électorales de Argyle et Clare.

Aussi, nous avons pris la position, comme la municipalité d'Argyle, que la représentation effective ne se fait « at large », mais ça se fait dans les frontières traditionnelles.

Alors, n'importe considération que la Commission est en train songer au sujet de « at large », il faudrait prendre en grande considération que beaucoup des défis, beaucoup des projets importants que le MAL de la communauté ont en particulier – il y a toutes sortes

de défis particuliers dans chaque région de la Nouvelle-Écosse. Puis, si nous sommes dans la mesure de croire qu'une voix peut répondre à ces défis-là, je ne crois pas que c'est de quoi qui est pratique en 2018. Puis, en plus de ça, si on était dans la mesure de regarder les issues que le MAL est en train de regarder – si ce sont les chemins, si c'est la santé, toutes sortes de services particuliers dans la région – je ne crois pas que « at large » c'est une solution effective ni pour les Acadiens, ni pour les autres résidents de la Nouvelle-Écosse, mais en particulier donc pour les Acadiens. Alors, c'est tout simplement ce que je voulais additionner pour votre considération.

Merci beaucoup pour avoir rétabli les frontières, et nous espérons que vos recommandations comme présentées seront acceptées par la Province.

MR. CHAIRMAN: Merci. If you have your written presentations, if you would like to leave them with us, please. Thanks.

The next speaker who has indicated they wish to present is Christopher d'Entremont, your MLA.

HON. CHRISTOPHER D'ENTREMONT: Bonjour, tout le monde. Bienvenu en Argyle. Je me nomme Chris d'Entremont. Je suis couramment le député d'Argyle-Barrington. Je suis l'ancien député d'Argyle donc je vis ce grand changement il y a quelques années. Aussi, j'ai eu l'opportunité de siéger à deux comités spéciaux sur la délimitation des frontières, pendant 2012 et dernièrement depuis votre mandat qui a commencé quelques mois passés.

Je ne vais pas vraiment parler des frontières elles-mêmes, comme les recommandations sont là. J'aime ce que je vois, mais en même temps, je suis un peu triste pour des autres citoyens que j'ai pu représenter pendant les derniers cinq ans, en disant que, avec les changements qu'on a subis, on a fait des « friendships », on a pu rencontrer beaucoup plus de monde. Mais quand ça vient à tous les changements qu'on a eus, c'est bien de retourner aux frontières traditionnelles. On parle de traditionnelle parce que ça nous donne une base pour notre emploi.

Ce que j'aimerais vraiment plus de soulever et de vous aider est quand ça vient à l'emploi d'un député. Qu'est-ce que c'est? Ces femmes et ces hommes, qu'est-ce qu'ils font durant la journée? Qu'est-ce qui est le job de base d'un député? C'est quelque chose d'inconnu vraiment. On voit le député souvent. On le voit à des soupers. On le voit à des festivals. On le voit au Carl's Store. On le voit un peu partout, et le monde nous parle. Notre job de base est vraiment d'être vu, d'être parmi le monde pour les écouter. Quand ça vient à une représentation effective, c'est là la base d'être accessible. On peut avoir des bureaux. J'ai un bureau ici à Tusket. J'en ai un à Barrington en ce moment. Mais le monde,



c'est rare qu'ils visitent le bureau autre que pour trouver des formes et d'autres choses. Plutôt, le job de député, ça se fait dans les régions.

On voit du monde qui ne va pas nous appeler, mais quand ils nous voient, ils disent, « écoute, je veux te parler de ça, ou j'ai un problème avec mon puits maintenant. J'ai un problème avec le toit de ma maison ». C'est là le job de base, d'aider ces personnes-là quand on pense à ces choses-là. C'est ça la raison qu'on a besoin des frontières ou d'une région traditionnelle. On est basé sur un endroit.

Deuxièmement, quand on est sorti de cet endroit-là, du job de chemin, de santé, de « housing », de toutes sortes de choses qu'on travaille tous les jours, on a besoin d'être législateur. On a besoin d'être député. On a besoin d'être à Halifax.

On a besoin d'être un peu partout dans la province. On a des communautés cibles comme dans Clare, comme dans Richmond, comme dans Chéticamp. Même quand on est porte-parole ou on est critique de quelque chose en Chambre, en Législature, on a besoin de vraiment avoir des consultations un peu partout dans la province.

C'est là vraiment la question que M. Cayer vous a proposée, où est-ce que je vais pour mes choses acadiennes, francophones? C'est vraiment de venir à un des députés francophones, d'Argyle, de Clare ou de Richmond. On peut aller au député cible, le député de la région, le député de Shelburne même et on espère qu'ils vont nous parler comme collègue.

Quand ça vient vraiment à la représentation effective, encore, ce n'est pas juste d'être accessible, mais c'est la capacité de cette personne-là de te trouver. Si on garde des autres circonscriptions, même si c'est là d'Argyle-Barrington, quand on a vraiment deux différents centres d'endroit, c'est vraiment difficile de les voir tous les jours. On a besoin d'avoir ces relations-là qui sont confortables à te voir, ils te connaissent et ils vont te porter leurs troubles. Quand ça vient à des endroits qui sont un peu plus dispersés, ils ont de la difficulté de voir leur député. C'est vraiment difficile comme la région de Sheet Harbour. La région de Sheet Harbour jusqu'à même proche d'Antigonish, c'est un grand endroit de représentation. C'est vraiment difficile.

Il y a une différence maintenant entre ce qu'un député rural fait versus un député d'Halifax, parce que les choses de base – que je travaille comme les chemins, quand ça vient à couper les varnes au bord du chemin, ils n'ont pas la même chose à faire à Halifax. Ça c'est la responsabilité de la Ville d'Halifax. Donc il y a vraiment des différents jobs quand ça vient à la base, mais comme législateur, on est les mêmes quand ça vient à la Chambre d'assemblée.

[11:00 a.m.]

I'll switch to English for just a couple of seconds. You know, I've lived two select committees at this point. I've dissented once. Paul, thank you for your dissenting opinion during the last one. I've yelled at Cabinet Ministers, I've yelled at Premiers over this issue, that they weren't listening. And this has taken a lot of work to get the correct set of recommendations for you so you have a terms of reference that is as open as it possibly can be, and I thank you all for your participation in this. I like, again, what you have proposed going forward because I think that gives us all something to talk about and understand what you plan on going forward with. We look forward to your interim report and, if somebody decides to change your interim report once again, come visit me in jail. (Laughter) Thank you very much.

MR. CHAIRMAN: Thank you, Chris. I think Mr. Gaudet would like to have a comment.

M. PAUL GAUDET: En tant que représentant acadien, député acadien, depuis longtemps, il y a une question qui me trotte à la tête en entendant tes commentaires. C'est une question spécifiquement acadienne. Selon toi, quelle est l'idéologie de survivance des Acadiens pour les Acadiens et par les Acadiens de la Nouvelle-Écosse? Je sais que c'est peut-être une question embarrassante un petit peu, mais il me semble que c'est le nerf de la guerre. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, pour ça qu'il a y une commission avant qu'on n'a pas attendu 10 ans pour revenir à la tâche spécifiquement il s'agit de quoi au juste.

M. CHRISTOPHER D'ENTREMONT: Okay, premièrement, quand on voit la foule ici aujourd'hui, ce n'est pas la grande foule qu'on aurait vu peut-être en 2012. En 2012, il y avait des centaines de personnes qui se sont présentées à Yarmouth, qui se sont présentées un peu partout, qui ont manifesté de supporter les frontières originales de base. Mais la base d'être acadien c'est plus d'un endroit. On est fier de nos endroits. On est fier de nos communautés. On est collé par une langue qui est similaire. C'est le français, mais c'est l'acadien. C'est notre base. Si on regarde la région de Pubnico, la région d'Argyle principalement, ce sont des petites communautés qui sont tissées ensemble originalement par la religion et par une langue. On a des jobs qui sont similaires. On a des industries qui sont similaires. C'est là la base qu'on veut protéger, la langue et la culture qu'on a.

Écoute, dernièrement dans les derniers quelques gouvernements, quand on regarde le gouvernement des néo-démocrates, il n'y avait pas d'Acadien vraiment comme ministre des Affaires acadiennes. Il n'y avait pas de ministre dernièrement dans le gouvernement libéral. C'est une francophone qu'on comprend assez bien. Il y a des Acadiens qui sont

alentours, mais on a besoin d'être Acadien pour comprendre qu'est-ce que c'est d'être Acadien, qu'est-ce que c'est d'être assimilé par une communauté qui nous entoure.

Écoute, moi je viens d'une famille mixte. Ma mère est anglophone. Mon père est francophone et acadien. Je comprends ce que ça veut dire d'être assimilé. C'est difficile de revenir dans une région ou de revenir Acadien. Tandis qu'on perd notre langue, on perd vraiment une grande partie de notre identité. C'est là qu'on tâche tous les jours pour faire sûr que nos enfants ont des écoles comme ça, des opportunités de parler et de vivre en français, parce que c'est vraiment trop, trop facile de tomber dans la majorité anglophone. J'espère ça répond un petit peu.

M. PAUL GAUDET: Merci.

MR. CHAIRMAN: Is that okay, Paul? Thank you. Leonard?

M. LEONARD LEFORT: Oui, écoute lorsque tu as parlé d'une représentation effective, tu as surtout parlé de la possibilité de rejoindre le député. Puis j'ai aimé que tu as mentionné ce que tu viens de mentionner au niveau de la langue, d'être capable de parler avec son député dans sa langue de choix. Tu l'as bien mentionné à la fin, mais dans ta présentation, tu parlais juste de rejoindre le député, ce qui est surtout la géographie, mais je crois que la langue est aussi importante.

M. CHRISTOPHER D'ENTREMONT: Bien, écoute, c'est toute une question pas juste de langue. Il y'a du monde, si tu as un problème je dirais – je ne peux pas vraiment te l'expliquer. Si tu as une question, s'il y a quelqu'un qui le comprend – une question de je dirais en anglais de « income assistance », et c'est quelqu'un qui connaît le système de « income assistance » qui l'a vécu, ils sont vraiment mieux de supporter, de trouver des façons à s'améliorer. Si on est francophone, on comprend ce que c'est de l'assimiler. Donc, on travaille doublement fort pour faire sûr qu'on a des services accessibles à cette population-là.

Écoute, tout le monde était Acadien en 2004. Tout le monde a supporté des projets à cette époque-là, mais on a perdu nos voix dans l'Assemblée. Moi, j'étais là. Michel Samson était là, mais il n'y avait pas personne au bord du gouvernement. On a perdu pendant cette époque-là, et on a besoin de recommencer.

Moi, je n'ai pas le droit maintenant dans l'Assemblée vraiment de m'exprimer en français. On est chanceux que nos « clerks », que nos secrétaires comprennent le français, mais le « Speaker » ne le peut pas. On n'a pas une traduction simultanée. Donc, je ne peux pas m'exprimer vraiment en français autre que donner une note au président pour le dire. Donc, on a beaucoup d'autres choses à faire. On a des services en français, et on a un projet

de loi pour des services en français, mais ils ne sont pas tous en vigueur. On a besoin de vraiment recommencer beaucoup de nos travaux.

L'éducation, au moins le CSAP nous supporte très bien, et je le remercie. Leonard je sais que tu travailles fort, et je vois des conseillers qui sont ici. Sans ces projets-là, sans les Acadiens qui ont poussé pour le CSAP on ne les aurait pas. Donc, on a besoin d'avoir des Acadiens dans la Chambre d'assemblée.

M. LEONARD LEFORT: Merci.

MR. CHAIRMAN: Could I come back just to see if Sharon Amandeau is here? She did indicate she wished to speak.

Ladies and gentlemen, we can entertain further speakers from the floor. Please, again, state your name.

M. BRENT SURETTE: Bonjour. Je suis Brent Surette. Une couple de points avant de faire la lecture de mon mémoire. M. Norbert LeBlanc confirme qu'on était présenté, qu'on voulait faire une présentation ici aujourd'hui. Alors, je ne suis pas certain qu'est-ce qui a manqué en correspondance, mais on aurait dû être ajouté sur la liste.

Je représente le Conseil acadien de Par-en-Bas. Un autre point avant d'aller à nos mémoires, Chris a mentionné le nombre de personnes qui sont dans la salle comparé à quelques années passées. Je pense que le facteur dans tout ceci c'est le fait qu'on est en train de faire une telle consultation en fin de semaine. On ne voit pas beaucoup de jeunes ici. Plusieurs jeunes familles avec des enfants ont des activités en fin de semaine. Ce n'est pas propice d'avoir une telle consultation le samedi matin dans la région. Donc, si quelque chose comme ceci, si vous faites une autre consultation dans le futur, je vous encouragerais de faire ceci pendant la semaine.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en tant que vice-président du Conseil acadien de Par-en-Bas, CAPEB, il me fait un grand plaisir de souhaiter la bienvenue aux membres de la Commission de délimitation des frontières électorales dans notre Centre communautaire de Par-en-Bas. Le CAPEB est un organisme régional qui fait partie des 28 organismes de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Le CAPEB a comme mission de représenter la population acadienne de la région de Par-en-Bas, et son mandat a toujours été de faire la promotion de la langue et de la culture de ses membres.

Pendant les années, le CAPEB a été très engagé dans le dossier de la délimitation des frontières électorales. Nous avons participé dans les consultations à plusieurs reprises

pour demander de respecter notre circonscription protégée d'Argyle. En 2012, nous avons fait deux présentations en avant du comité présidé par Teresa MacNeil, et nous avons demandé au comité MacNeil de respecter notre circonscription d'Argyle. Nous avons vécu la tragédie de voir la commission, dans son rapport final de 2012, recommander la fusion d'Argyle et de Barrington.

En 2014, le gouvernement libéral de la province a déposé une demande de procédure par l'envoi à la Cour d'appel. À l'automne 2016, le CAPEB a assisté à la session de la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, qui a déclaré, en janvier 2017, que le processus qui a mené à l'abolition des circonscriptions électorales acadiennes était inconstitutionnel et que le procureur général et ministre de la Justice de la Nouvelle-Écosse avait outrepassé ses pouvoirs en ordonnant à la commission de déposer une nouvelle version du rapport d'étape.

En septembre 2017, le Conseil acadien de Par-en-Bas a apparu en avant de la Commission de la représentation effective des électeurs acadiens et afro-néo-écossais. Nous avons été très précis que les Acadiens de notre région ont été maltraités et sont victimes de marginalisation systématique et qu'il faut corriger cette approche en les respectant et en leur donnant leur circonscription protégée.

Le CAPEB a également participé et a présenté un mémoire au comité de modification des lois en avril 2018. Dans son mémoire à cette occasion, le CAPEB a insisté que le temps était propice de corriger le mal qui avait été créé par le gouvernement précédent et de remettre la circonscription d'Argyle. Le CAPEB a constaté dans ce mémoire que le fusionnement d'Argyle et de Barrington ne fait rien pour avancer la cause des Acadiens d'Argyle et pour les citoyens de Barrington, qui ont plutôt tendance à s'associer avec les gens de Shelburne.

En terminant, le CAPEB veut que le comité sache que nous appuyons le mémoire préparé par la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, la FANE, et nous applaudissons la FANE dans sa recherche que l'historicité et sa description des luttes du peuple acadien. Nous sommes d'accord que les Acadiens dans la Nouvelle-Écosse font partie des deux peuples fondateurs de notre pays et que leurs droits doivent être respectés. Nous soulignons le paragraphe 111 dans lequel la FANE déclare que les circonscriptions de Clare, d'Argyle et de Richmond soient rétablies en respectant les frontières établies en 2002 et la Commission reconnaît la Fédération acadienne a toujours considéré la région de Chéticamp comme l'une des régions traditionnellement acadiennes.

En ce qui regarde la possibilité des circonscriptions non contiguës, nous disons que c'est rêver en couleurs. La réalité des communautés acadiennes est différente dans chaque

région. En nous référant au mémoire du CAPEB en avant du comité de modification aux lois, il va sans dire que ce genre de circonscription poserait toutes sortes de problèmes.

Messieurs et Mesdames de la Commission de délimitation des frontières électorales, je vous remercie pour votre temps. Sans nous répéter trop de fois, nous espérons que vous pourrez recommander dans votre rapport final le retour de notre circonscription protégée d'Argyle.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Mr. Gaudet would like to give a comment.

M. PAUL GAUDET: Ce serait une question posée. La question qui me vient à l'esprit c'était quelle est la vitalité de la vie acadienne dans Argyle aujourd'hui ou, formée d'autrement, vraiment l'identité acadienne d'Argyle est-elle en péril?

M. BRENT SURETTE: C'est une question assez complexe avec une réponse assez complexe. La FANE a fait une grande présentation qui a touché beaucoup de ces aspects-là. Si on regarde les derniers recensements qui ont eu lieu, on voit que la population acadienne est en moins en fin de s'identifier moins lorsqu'on fait de tels sondages dans nos écoles. Dans la région, nos chiffres sont stables. On n'est pas en train de grandir comme population dans le coin. Alors, oui, la culture de la population acadienne de la région d'Argyle est en péril.

M. PAUL GAUDET: Peut-être une sous-question, comment est-ce qu'une circonscription acadienne pourrait venir . . . . (Interruption) Il faut pousser quelque part?

[11:15 a.m.]

M. BRENT SURETTE: Paul, utilise ton ancienne voix de professeur lorsque j'étais à l'Université Sainte-Anne dans tes classes!

M. PAUL GAUDET: Ça remonte loin dans l'histoire.

M. BRENT SURETTE: Oui.

M. PAUL GAUDET: C'est la question qui me tracasse actuellement. Si par exemple, on veut avoir des circonscriptions acadiennes, il faudrait peut-être faire un effort davantage pour décrire qu'est-ce qu'on en entend par « une circonscription acadienne ». Quand les 54 autres circonscriptions électorales de la Nouvelle-Écosse vont regarder par la fenêtre aux autres circonscriptions électorales puis qui regardent à des circonscriptions

acadiennes c'est quoi ça? L'autre jour, il y a eu quelqu'un qui a posé la question, « what do you want anyway? »

C'est une très bonne question. La réponse est bien simple. What we want is the same thing you want. So, what do we want? To be alive and well. Comment est-ce qu'on va se prendre là-dessus, nous autres? Je vois un vide dans ma communauté. Les églises ferment. Les écoles ferment. La dénationalisation, c'est un phénomène à l'enfance. Il n'y a plus de gens. Qu'est-ce qu'on peut faire? Est-ce que la circonscription acadienne peut aider? Ce n'est pas seulement délimiter des frontières, mais avoir un dynamisme à l'intérieur des circonscriptions qui pourrait adresser ce phénomène d'assimilation, de disparition d'une partie distincte, importante de la Nouvelle-Écosse.

M. BRENT SURETTE: Je vais baser ma réponse sur mon expérience professionnelle comme enseignant. Je suis un employé du Conseil scolaire acadien provincial. Alors, moi, qu'est-ce que je fais comme travail? Je fais la même chose comme dans les autres centres d'éducation dans la province. Mais j'ai quelque chose de plus gros que ça. Une de mes tâches, c'est de travailler pour protéger notre langue, notre culture acadienne francophone dans la province, et pour moi, c'est ça la grosse distinction qu'un membre comme Chris et comme autres ont besoin de faire.

Ils vont faire le même travail que les autres députés vont faire, mais une tâche qu'ils vont avoir, c'est de protéger ce qu'on a, et on veut agrandir ce qu'on a. On veut se montrer encore plus fort que l'on est. On ne veut pas continuer à perdre ce qu'on est en train de perdre, surtout à la vitesse qu'on est en train de le perdre. C'est incroyable lorsqu'on écoute nos jeunes dans nos écoles combien qu'ils sont en train de perdre la langue. Mais aussi, ce n'est pas juste une question dans l'école, mais c'est une question de la société, ce qui est en train de se passer dans la région. Alors, pour moi, le député ou une circonscription acadienne, ils vont faire le travail d'un même député, mais ils vont avoir la tâche de plus pour protéger notre langue et notre culture.

MR. CHAIRMAN: Thanks, Paul. Merci.

Any other speakers from the floor? Yes, please. If you have particular questions as well that you want to ask of our terms of reference, please ask. We have another speaker.

M. RÉAL BOUDREAU: Bonjour. Mon nom c'est Réal Boudreau. Je suis avocat de profession. J'ai quand même œuvré dans la communauté acadienne. J'ai été président du Conseil régional de la FANE, qui est le prédécesseur de CAPEB pour lequel Brent vient justement de faire une présentation pour vous. Je suis ancien président de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. Alors, comme œuvre de la communauté, j'ai été actif. En tant que profession, j'ai eu le privilège d'être un des trois avocats qui ont représenté la

Fédération acadienne comme intervenant auprès de la Cour d'appel dans leur renvoi sur les amendements de 2012 sur la loi sur la Chambre législative.

Plusieurs présentateurs ont fait allusion aux efforts de 2011 et 2012. Lors de d'abord le dépôt des termes de référence du comité sélect sur lequel Chris siégeait, et soit dit en passant des termes de référence qui tout de suite nous avons vu allaient nuire à nos circonscriptions et ensuite les efforts. J'ai participé activement aussi aux efforts de 2012, comme plusieurs dans la salle l'ont fait, auprès de la commission sur les frontières électorales en 2012. Tel qu'ils l'ont dit, il y avait ici dans une salle dans ce même édifice, 200 personnes au mois d'avril 2012 et une trentaine de présentations qui ont été faites. Ça s'est multiplié plus tard. Les chiffres se sont multipliés plus tard. Il y avait jusqu'à environ 1 500 personnes, ceux d'entre vous, Paul et Monsieur Dodds, qui étaient sur la commission en 2012, je vous vous rappellerez, au Mariners Centre.

Bien sûr à ce temps-là, nous étions dans une position de crise parce que nous voyions que notre circonscription d'Argyle, en particulier, et de façon générale, que les circonscriptions protégées acadiennes ainsi que celle de Preston, allaient disparaître. Si le chiffre de gens présents aujourd'hui ne reflète peut-être pas le même que de ceux de 2012, je peux quand même vous assurer que les Acadiens et les Acadiennes appuient la carte. En mon nom personnel, je peux vous dire que j'appuie la carte que vous avez proposée pour ce nouveau remaniement des frontières électorales et surtout en ce qui a trait pour les communautés acadiennes. Tout simplement, le point que je veux faire c'est que, malgré le fait que nous nous ne sommes peut-être pas ici en si grand nombre et que je n'ai pas nécessairement déposé mon nom de façon formelle avant de me présenter auprès de vous, je veux que vous sachiez qu'on appuie. Je voulais ajouter à ce nombre-là pour tout simplement pour que vous ne croyiez pas que ça soit que nous sommes apathiques à ceci.

Je vais changer de chapeau un peu. Tel que je vous l'ai dit, j'étais un des trois avocats. Réjean Aucoin de Chéticamp en était un autre. Je présume que Réjean vous allez le voir. Léonard me dit que oui. Soit dit en passant, si la moitié de la famille à Léonard se présente auprès de la Commission à Chéticamp, la salle va être à moitié remplie. Alors, encourage-les, Léonard. On se connaît, Léonard et moi, depuis longtemps.

En tant qu'avocat, j'ai regardé sur la carte. Je l'ai examinée cette semaine. Compte tenu des propos de la Cour d'appel, je pense que vous avez attrapé l'esprit de la décision. C'est-à-dire, si dans votre rapport final vous vous y tenez y compris bien sûr les trois circonscriptions traditionnellement acadiennes, Preston, mais ce qui m'a encouragé aussi c'est voir celle de Chéticamp.

Soit dit en passant et en terminant, je suis d'accord avec les propos qui ont été faits par la Fédération acadienne, par CAPEB, et par les autres aussi, mais il faut remettre à César ce



qui appartient à César. C'est-à-dire, il faut remettre aux gens de Chéticamp et de Richmond et de Clare ceux qui viennent de faire les présentations aussi – mais je ne pense pas que deux districts non contigus représentés par une personne va fonctionner. Encore une fois, si vous recommandiez cela et que le gouvernement l'acceptait, ça ne serait pas une représentation effective pour ni l'une ni l'autre des populations de ces deux districts-là. Alors peut-être un autre « challenge » légal bien que je ne regarde pas pour ce genre d'œuvre-là. Cependant, ça serait quand même important de tenir cela en considération. Alors, je voulais tout simplement vous dire que j'appuie cela. J'appuie la carte telle que vous la proposez actuellement. Je vous encourage de la maintenir.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much.

Anybody else want to speak or have a particular question you want to ask the Commission with respect to our terms of reference. Yes, please.

M. CLYDE DEVILLER: Clyde Deviller citoyen intéressé. D'abord, je vous souhaite la bienvenue à Par-en-Bas. Je souhaite une bienvenue toute spéciale à Léonard et à Paul. Je suis content de voir que vous avez deux Acadiens sur votre Commission.

Premièrement, je désire appuyer ce qui a été dit par les autres présentateurs en mon nom personnel. D'abord la FANE, le CAPEB, et ainsi de suite. Vous avez parlé à un moment donné au début de votre présentation de la dispersion des Acadiens, et vous utilisez comme un précepte pour parler d'une représentation « at large ». Ça peut fonctionner pour des situations particulières comme l'éducation, par exemple, le CSAP. Quand on est divisé en district, nos districts sont quand même larges. Quand on parle d'une représentation de député comme qu'on vous a bien dit, les dossiers surpassent la question de la langue, et ça serait difficile pour cette personne-là de bien représenter ce qu'elle a besoin de représenter.

Vous avez posé une couple de questions à propos de la vitalité de notre communauté. C'est vrai qu'on est en danger du point de vue de la langue. Par exemple, on regarde nos écoles. L'École Belleville, une école élémentaire, déborde en population. L'École Wedgeport, qui est une vieille école, a finalement, après plusieurs années de revendications, eu une annonce d'une nouvelle école. Nous souhaitons, avec ces choses-là, rattraper les ayant droits qui ont été désavantagés par le système anglophone qui a prétendu que soit un programme en anglais ou un programme en immersion pouvait remplacer un programme de langue première. Alors, avec ces annonces d'écoles, nous espérons que, par le fait que nous sommes la deuxième plus grande région en nombre d'élèves, après bien sûr HRM, nous allons réussir à continuer cette bataille-là. C'est malheureux quand même que le seul dossier, si tu veux, qui est protégé dans la Charte, c'est l'éducation. C'est dommage qu'il n'ait point d'autres choses parce que pour revenir à la question à M. Gaudet,

la vitalité d'une communauté dépend d'abord de structure et de loi qui la protègent et qui la permettent de s'épanouir.

La deuxième chose dans notre cas, c'est de convaincre nos jeunes parents de parler français à leurs enfants. Évidemment une des clés de notre succès depuis 250 ans, c'est que nos Acadiens ont élevé leurs familles en français. C'est là où on perd la bataille, puis c'est là qu'il faut revenir.

On a parlé de la participation au scrutin, et vous proposez ajouter deux circonscriptions à HRM si j'ai bien compris. Je n'ai rien contre cela. C'est votre décision, et je ne vis pas à HRM, alors, c'est à vous autres. Comme on a mentionné, la participation au scrutin dans HRM est probablement la moins élevée dans toute la province justement parce que les députés n'ont pas les mêmes responsabilités que les députés en régions rurales tandis que notre député doit voir à tout, y inclus l'épanouissement de notre communauté acadienne. Si vous voulez mettre d'autres députés à Halifax, et bien, on vous a déjà dit à d'autres reprises que si pour avoir une représentation effective des Acadiens, il faut augmenter le nombre de conscriptions, faites-le. Je vous félicite d'avoir le courage de le faire.

On a aussi parlé d'une question sur Shelburne. Moi-même, bien que je suis originaire de la région d'Argyle proprement dite, c'est-à-dire la Municipalité d'Argyle, je suis de la région de Par-en-Bas dans le sens que je ne vis pas dans la Municipalité d'Argyle. Je vis dans la circonscription de Yarmouth. Je connais bien mon député, Zach Churchill. Mais quand ça vient à des questions de langue, de culture, de services en français, je connais bien Chris d'Entremont aussi. Je le vois presque tous les dimanches à l'église, presque. (Interruption) Oui, c'est ça.

Alors, pour la personne de Shelburne, je sympathise avec lui ou elle. Je crois que c'était un homme. Je sympathise avec lui, mais comme la FANE vous a dit, comme le CAPEB vous a dit, la représentation géographique est ancrée dans notre esprit. Jusqu'à ce que quelqu'un développe un système différent, je crois qu'on est mieux de rester avec ce système-là.

[11:30 a.m.]

J'aimerais aussi faire allusion à Chéticamp. Si la région de Chéticamp vous dit qu'elle veut une représentation à la Législature, ce n'est pas à Clyde Deviller de vous dire autrement. Mais je laisserai cette question-là bien sûr aux gens de Chéticamp.

Quand même, j'appuie ce que Réal a dit. Si on met Chéticamp et Richmond ensemble, on met un précédent qui pourrait nous causer des ennuis à long terme pour Clare

et Argyle. Alors, je ne peux pas être en appui d'une circonscription Chéticamp-Richmond, personnellement. Vous irez au Cap-Breton, puis vous verrez qu'est-ce qu'ils ont à dire.

En grandes lignes, c'est ça que j'ai à vous dire. Merci beaucoup pour m'écouter.

MR. CHAIRMAN: Yes, next weekend, we will be in Cape Breton. On the Friday evening, we'll be in Richmond, and on Saturday, we'll be in Chéticamp.

PÈRE MAURICE LEBLANC: Alors, mon nom est Maurice Leblanc, le même nom que porte la salle dans laquelle vous êtes actuellement. Alors, tout simplement, je n'ai certainement pas cette préparation et cette connaissance comme tous ceux qui se sont adressés ici ce matin. Mais je dois dire que, par ma formation et par l'éducation que j'ai reçue, j'appuie fortement tout ce qu'a été dit, et je remercie tous ceux qui se sont exprimés. C'est ce que je voulais vous dire.

MR. CHAIRMAN: Thank you very much, sir. Any other comments or any questions that you may have of the Commission? We met together as a commission for the first time on August 23<sup>rd</sup>. A lot of work was done prior to that of course. Please come forward. We have plenty of time.

M<sup>ME</sup> JANELLE D'ENTREMONT: Mon nom c'est Janelle d'Entremont, et je viens de la région de Pubnico dont on a fait allusion plus tôt. C'est vrai que notre région est en péril comme Brent a dit plus tôt. On perd un peu de terrain, mais je veux vous assurer que les Acadiens de la région d'Argyle sont un peuple fier, très fier est très résilient. Par exemple, dans mon village de Pubnico-Ouest, on a un village acadien historique, et les jeunes sont fiers de ce village. Ils vont participer à des camps pour apprendre à mieux connaître leur langue et leur culture.

Je ne pense pas qu'un député qui n'est pas Acadien peut comprendre vraiment qu'est-ce qu'il y a dans nos tripes. On a besoin d'être Acadien pour comprendre les Acadiens, et je vous félicite de votre appui de remettre les circonscriptions protégées traditionnelles. Je souhaite que le gouvernement va vous écouter.

Merci beaucoup d'être dans notre région.

MR. CHAIRMAN: Thank you. Mr. Gaudet.

M. PAUL GAUDET: Madame, simplement, j'aimerais souligner l'importance de ce que vous dites là, que les Acadiens de la région aiment découvrir leur identité. Je trouve ça va dans la bonne direction. C'est une opinion purement subjective parce que nos intellectuels actuellement parlent de construction identitaire, mais je pense que l'identité

ne se construit pas et se découvre. Puis, je pense que vous êtes sur la bonne voie, et je pense que cela on devrait consacrer nos efforts plutôt qu'essayer de construire une identité. Avec différents morceaux, on découvre son identité pour s'épanouir. Donc, bravo.

MR. CHAIRMAN: Anybody else like to comment? Any questions that you may have of us? I say we have plenty of time because we're not due in Clare until 7:00 p.m., although our staff have to do tear down and they have to do set up.

Well, I want to thank you for coming out on a Saturday morning. I appreciate that. Many of the Commission members of course are working full-time jobs and Leonard, of course, has come all the way down from Chéticamp. So, there are some constraints on us, but we do understand the concerns that were raised way back, and I was part of that commission, as was Paul, and we wanted to come back and meet you.

These are our proposals right now. They are a draft and, then, we will have to present a series of alternatives. I just wanted you to know that because, although this is a single draft, when we actually present our preliminary report or most of us would say is interim, we are asked in fact to do the following. This is terms of reference No. 7.

The preliminary report must include electoral boundaries for 51 electoral districts and for at least one different, total number of electoral districts. So, in other words, two, three, or more but we cannot just present what we are coming out with today. I just want you to be aware of that and, again, if you want to go have a look at the total terms of reference.

The number one, of course, is the right to effective representation and elector parity. Number two is geography and we've heard that term mentioned this morning. Number three, of course, looks at historical, cultural, linguistic settlement patterns, and because of political boundaries which we've interpreted in terms more of county boundaries. I could go on but those are there for you to look at.

So going once—any further comments from the floor? Going twice. Going three times. Thank you very much indeed for everything you've presented. (Applause)

[The Commission adjourned at 11:37 a.m.]